Communes forestières
Fédération nationale

COMMUNES FORESTIÈRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

SOMMAIRE

FÉDÉRER NOS ÉLUS 04

COORDONNER NOS ACTIONS 06

GARANTIR LA GESTION DURABLE 08

PORTER LES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS 10

CONFORTER NOS PARTENARIATS 12

FORMER NOS ÉLUS 16

COMMUNIQUER, INFORMER, ENGAGER 18

DÉVELOPPER LES TERRITOIRES FORESTIERS 20

FAVORISER LE BOIS ÉNERGIE 22

CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL 24

SOUTENIR LES ACTIONS DES UNIONS RÉGIONALES 26

S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE 30

COOPÉRER À L'INTERNATIONAL 32

LE BUREAU 34

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 36

L'ÉQUIPE NATIONALE 38

LA CARTE DU RÉSEAU 39

RÉDACTION : Fédération nationale des Communes forestières
CONCEPTION GRAPHIQUE & RÉALISATION :
Cécile TOURET & UN DES SENS - Design Global
IMPRESSION : SB Graphic - 77290 Mitry-Mory

PEFC 10-31-3162

IMPRIM'VERT

ÉDITO

Chers amis, chers collègues,

Cette année les élections, présidentielle puis législatives, nous conduisent plus que jamais à nous réinterroger sur la place de l'espace forestier dans l'histoire collective nationale. Loin d'opposer le monde rural et le monde urbain, voire de porter un discours de fracture ou de spécialisation territoriale, nous souhaitons proposer une nouvelle alliance des territoires autour de la notion de « forêt citoyenne », symbole de ressources et de partage.

Pour les Communes forestières, le premier enjeu est de rendre la forêt visible par tous les citoyens à travers ce qu'elle apporte en termes d'aménités, les risques dont elle nous protège et ceux qu'elle porte pour que chacun puisse se l'approprier dans un dialogue constant, que l'on soit habitant d'une commune, contribuable ou usager. Le deuxième enjeu est de regarder la forêt en acteurs responsables, pour la forêt publique, c'est la gestion durable et multifonctionnelle dans son rôle économique, environnemental, social. Cet intérêt général nous conduit néanmoins à prendre en compte les différences et les spécificités propres à chaque territoire. C'est donc la concertation et l'échange, les relations contractuelles plutôt que l'aspect strictement réglementaire qui doivent s'appliquer, de façon libre et consentie autour de l'élu. La Fédération défendra toujours ce rôle indispensable de l'élu.

À cette vision, s'attache celle d'une filière innovante, décentralisée et créatrice de valeurs ajoutées sur les territoires et à leurs initiatives. J'en suis persuadé, pour faire réussir nombre d'entre eux, il faut soutenir et encourager leurs projets, redonner de la confiance là où il en manque et accompagner les dynamiques existantes. C'est le message que j'ai porté tout au long de cette année auprès du gouvernement et tout récemment dans les Vosges avec le président de la République. C'est le message que je continuerai à porter pour le futur, avec gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée.

Dominique Jarlier

Président de la Fédération nationale
des Communes forestières

Mesdames, Messieurs les élus,

L'exercice du bilan est chaque année une formidable opportunité de mesurer l'ampleur du travail effectué par la Fédération nationale des Communes forestières et son réseau d'Unions régionales et d'Associations départementales. Il n'y a guère de sujets que nous n'ayons traités pour répondre aux nombreuses questions des élus sur la filière forêt bois. Cette expertise dans des domaines aussi divers que la gestion forestière, l'utilisation du bois en circuit court dans l'énergie et la construction, le déploiement de politiques forestières territorialisées, intéresse des régions où les Communes forestières n'étaient pas encore implantées, comme désormais en Normandie. Ces nouveaux lieux de discussion pour les élus apportent de nouveaux regards, de nouvelles idées pour faire de la forêt et du bois des outils de développement des territoires.

C'est aussi bien sûr pour la Fédération le moyen d'assurer une meilleure représentation de la diversité des situations et de porter la voix de tous les élus forestiers, propriétaires ou pas. Les équipes salariées, nationales et régionales, s'engagent au quotidien auprès des élus pour répondre au mieux à leurs demandes et souvent bousculer « l'ordre établi ».

Qui aurait parié sur la reconnaissance des marques de certifications collectives, sur la qualification du Pin d'Alep pour la construction ? Étape par étape, notre réseau construit une politique forestière répondant aux enjeux locaux et aux défis du monde en mutation. Ce travail est reconnu par tous : institutions, partenaires de la filière et « société civile ».

Alain Lesturgez

Directeur général de la Fédération
nationale des Communes forestières

FÉDÉRER NOS ÉLUS

Avec plus de 6 000 adhérents, la Fédération nationale des Communes forestières rassemble des communes, des collectivités ou leurs groupements, propriétaires de forêts, et plus largement toutes collectivités intéressées par la valorisation de leurs espaces forestiers. Gestionnaires d'un patrimoine dans l'intérêt général, les élus s'engagent pour le respect d'une gestion durable et multifonctionnelle de la ressource forestière.

DES VALEURS FORTES

La Fédération nationale porte des valeurs communes à l'ensemble de ses membres :

- **la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt,** prenant en compte toutes ses fonctions : économiques, sociales et environnementales
- **le rôle central des élus,** aménageurs du territoire et prescripteurs bois, dans la mise en œuvre des politiques forestières des territoires
- **une vision des espaces forestiers** comme **atouts des territoires,** qu'ils soient ruraux, urbains ou péri-urbains
- **la transition écologique** des territoires et l'engagement pour le climat
- **le développement de la filière forêt-bois** valorisant une économie de proximité.

DES MISSIONS AU SERVICE DES ÉLUS

La Fédération remplit plusieurs grandes missions :

- représenter les intérêts des collectivités forestières auprès des instances décisionnelles : européennes, nationales, régionales et locales
- être force de propositions et d'innovation dans l'élaboration des politiques forestières et la structuration de la filière forêt-bois
- faire reconnaître le rôle de l'élu aménageur du territoire, propriétaire, producteur de bois, maître d'ouvrage public, prescripteur de bois construction et bois énergie
- former et informer les élus
- initier, soutenir et valoriser les actions menées sur le terrain.

Les élus du bureau ont visité le groupe scolaire de Hadol, en hêtre local

DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Les membres des instances statutaires de la Fédération nationale des Communes forestières sont élus pour une mandature de six ans, suivant le calendrier des élections municipales. La Fédération nationale est présidée depuis 2014 par Dominique Jarlier, maire de Rochefort-Montagne (63). Son conseil d'administration composé de tous les présidents d'associations départementales et d'unions régionales des Communes forestières ou leurs délégués (voir p.36-37), est réuni quatre fois par an et définit les orientations politiques. Ses décisions sont exécutées par un bureau composé de 14 élus qui se réunissent tous les mois.

LE BUREAU NATIONAL s'est réuni les :
18 janvier, 15 février, 15 mars à Xertigny (Vosges), 12 avril, 17 mai, 14 juin, 5 juillet, 20 septembre, 18 octobre, 11 novembre et 12 décembre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni les :
12 ET 13 AVRIL, 13 ET 14 JUIN, 26 OCTOBRE ET 13 DÉCEMBRE AU SÉNAT.

2017
2020

SECONDE PARTIE DE MANDATURE

Pour cette deuxième partie de la mandature, les élus ont travaillé à la construction d'un programme politique autour de trois axes :

SYNDICAL
un rôle historique de la Fédération pour la défense des intérêts des communes forestières ;

FILIÈRE
affirmer le rôle de la Fédération au sein de la filière forêt-bois ;

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
développer les politiques territoriales, notamment l'Acte II des chartes forestières de territoire
(voir p.20-21)

Plusieurs thèmes ont été traités cette année : le «COFOR ONF Tour» *(voir p. 8-9)*, la certification PEFC, la chasse, la mise en œuvre de l'accord-cadre FNCOFOR-APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), le partenariat avec l'ONF sur la formation *(voir p.16-17)*, le Régime forestier (soumission/distraction/compensation), la question de l'encaissement du produit des ventes de bois par l'ONF *(voir p.8-9)*, la DFCI, les ventes de bois et d'autres thèmes d'actualité.

Les présidents d'unions régionales présents au bureau ont également présenté leur association et son budget pour une meilleure connaissance par chacun de l'ensemble des régions couvertes par la Fédération.

Le conseil d'administration au Sénat en décembre 2017 *(photo ci-contre)* a permis d'aborder la notion de «forêt citoyenne», une forêt publique et multifonctionnelle, symbole de ressources et de partage au sein des territoires. L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser les sénateurs nouvellement élus en 2017 aux sujets forestiers et plus particulièrement à la place de la forêt dans les différentes compétences territoriales.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE s'est tenue le 27 octobre 2017, au Conseil régional d'Île-de-France. A l'ordre du jour : les temps forts de l'année 2016, les enjeux des espaces forestiers, le partenariat ONF avec la présentation de nouveaux outils numériques. Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert a clôturé cette journée pour sa première rencontre officielle avec les élus forestiers.

L'INSTITUT DE FORMATION FORESTIÈRE COMMUNALE (IFFC)

Organisme support de la Fédération en matière de formation et de développement, il pilote les programmes nationaux : politiques forestières territoriales, bois construction, PAT. Il permet l'accompagnement des programmes régionaux (voir p.26-29) par un soutien financier aux unions régionales des Communes forestières.

COORDONNER NOS ACTIONS

AGIR EN RÉSEAU

La Fédération, c'est aussi un réseau de 50 associations départementales et 7 unions régionales. L'ensemble représente plus de 800 administrateurs bénévoles et 80 salariés qui accompagnent des milliers d'élus forestiers dans leurs responsabilités. Ce maillage représente une force pour faire entendre la voix des territoires forestiers et mettre en œuvre sur le terrain des projets innovants, au service du développement de la filière forêt-bois et de la gestion durable des forêts publiques.

Les équipes des Communes forestières se sont retrouvées à Biscarosse (40) en novembre 2017.

UN RÉSEAU D'ÉLUS ET DE SALARIÉS ENGAGÉS

Le réseau des Communes forestières est constitué de 50 associations départementales, 7 unions régionales et une Fédération nationale. La soixantaine de présidents d'association ou leurs délégués sont membres du conseil d'administration de la Fédération nationale. Pour renforcer cette organisation territoriale, les unions régionales ont mis en place des «référents forêt-territoire» : un binôme composé d'un élu et d'un chargé de mission des Communes forestières.

UN TRAVAIL COLLECTIF

COMMISSION, GROUPES DE TRAVAIL ET DÉLÉGATIONS

Les élus s'investissent tout au long de l'année dans des groupes de travail, commissions et instances statutaires des Communes forestières ou des organismes partenaires, en fonction de leurs délégations (voir p. 34-35) et de leurs compétences. Au sein de la Fédération nationale, plusieurs groupes thématiques existent : les commissions chasse, DFCI et montagne, le comité national formation, les groupes de travail «régime forestier», «règlement des ventes de bois» et sylvopastoralisme.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Salariés et élus participent également à des comités de pilotage et au suivi de différentes thématiques : formation, politiques territoriales, bois construction, bois énergie et PAT, lien urbain-rural, outils de planification (PCAET, schémas régionaux).

L'objectif est de favoriser la transversalité et le partage entre les différents territoires. Lorsqu'une association de Communes forestières pilote la mise en œuvre d'un projet territorial, elle peut proposer à l'ensemble du réseau son expérience et les moyens nécessaires pour le transfert du projet dans d'autres régions.

En 2017, le comité de coordination s'est réuni les :
26 et 27 avril, 18 mai,
10 et 11 juillet, 11 et 12 octobre,
19 et 20 décembre.

LE COMITÉ DE COORDINATION

Composé de l'équipe de direction nationale, des directeurs d'unions régionales et d'un élu référent, Roger Villien, le comité de coordination permet le déploiement de la politique définie par les élus du bureau, la transmission de messages partagés et la mise en œuvre des actions de façon efficace. C'est un lieu d'échange sur les actualités nationales et locales, de partage d'expérience et de co-construction indispensable pour agir en réseau et en toute cohérence.

Plusieurs thèmes ont été traités cette année, tels que :

- La mise en œuvre de l'accord-cadre FNCOFOR-APCA ;
- Le montage et le suivi des dossiers bénéficiant d'un financement de l'interprofession France Bois Forêt *(voir p.14)*;
- L'organisation du réseau : fonctionnement, lien entre les unions régionales et la Fédération, compétences à valoriser, mise en œuvre des actions, solutions budgétaires ;
- Le suivi des politiques territoriales (bois construction, énergie, PCAET, Acte II des Chartes forestières de territoire.)

UN SÉMINAIRE DES PERMANENTS

Organisé tous les dix-huit mois, le séminaire des permanents s'est déroulé du 8 au 10 novembre 2017, à Biscarrosse (Landes). Ce temps de travail et d'échanges qui rassemble tous les salariés du réseau et les élus du bureau est un rendez-vous incontournable de l'année pour renforcer les liens, construire l'avenir des Communes forestières, valoriser et développer la force du réseau.

Des ateliers de travail avec des techniques d'animation participatives et créatives ont été organisés sur le thème «Comment faire adhérer les collectivités ?». Ce séminaire a aussi été l'occasion de découvrir le contexte landais : gestion du littoral et accueil du public ; équilibre sylvo-cynégétique et gestion des risques (incendies, tempêtes) ; bois et chimie verte. Une soirée-débat sur la communication disruptive était également proposée ainsi que le traditionnel «speed dating» des régions permettant de partager les actions menées sur le terrain.

COMMENT FAIRE ADHÉRER LES COLLECTIVITÉS ?

Cette question essentielle posée lors du séminaire des permanents, a permis de faire émerger plusieurs pistes de travail :

- Renforcer le sentiment d'appartenance
- Valoriser la force du réseau
- Privilégier les contacts sur le terrain
- Poursuivre des échanges réguliers
- Animer le réseau des élus
- Renforcer la mise en place d'élus référents
- Communiquer et être mieux identifié
- S'appuyer sur les partenaires
- Différencier les services aux adhérents / non adhérents.

UN RÉSEAU RENFORCÉ

Le 27 juin 2017, l'Union régionale des Collectivités forestières de Normandie a été créée à l'Hôtel de Région de Caen à l'initiative d'élus des 5 départements *(photo ci-contre)*. Un premier conseil d'administration s'est tenu en septembre au cours duquel Jacques Charron, maire de Vatteville-la-Rue (76) a été élu Président.

La Normandie est une région au cœur de laquelle la forêt tient une place importante aussi bien sur le plan environnemental, social qu'économique.

Des actions opérationnelles ont déjà été engagées avec la réalisation de plans d'approvisionnement territoriaux sur la Métropole Rouen Normandie et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, l'accompagnement de collectivités ayant des projets de construction en bois local, l'émergence d'un réseau de territoires engagés dans des politiques forestières. D'autres actions sont à venir sur la forêt de demain au regard du changement climatique, l'organisation de journées de formation des élus, le maintien ouvert de certaines voiries domaniales.

Dans le prolongement de la réforme territoriale issue de la loi NOTRe, les unions régionales Bourgogne et Franche-Comté ont fusionné le 6 juin 2017 *(photo ci-contre)*. Un Comité Grand Est regroupant les unions régionales Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne a également été mis en place au 1er janvier 2017.

41 NOUVELLES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES EN 2017 *soit* **183** COMMUNES REPRÉSENTÉES

GARANTIR LA GESTION DURABLE

Attachées au Régime forestier, les Communes forestières agissent pour garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques par un gestionnaire unique, l'Office national des forêts (ONF). Le Contrat d'Objectifs et de performance État-ONF-FNCOFOR fixe les enjeux forestiers stratégiques. La charte de la forêt communale est la mise en œuvre concrète du Contrat. Elle affirme le rôle des élus dans toute prise de décision relative à la gestion du patrimoine forestier de leurs collectivités.

UNE NOUVELLE CHARTE DE LA FORÊT COMMUNALE DANS LES MAIRIES

Signée le 14 décembre 2016, la nouvelle charte de la forêt communale a été adressée à chaque commune propriétaire de forêts. Pour accompagner cette diffusion, la Fédération nationale des Communes forestières et la Direction générale de l'ONF se sont engagées à aller sur le terrain pour rencontrer les élus et présenter, étape par étape, à tous les échelons, les enjeux de cette nouvelle charte : c'est le « COFOR ONF Tour ».

Il s'est déroulé dans les régions tout au long de l'année 2017 : le 21 février (Grand Est - *photo ci-contre*), le 3 mars (Bourgogne Franche-Comté), le 4 mai (Occitanie/Provence-Alpes-Côte d'Azur), le 23 mai (Nouvelle-Aquitaine), le 27 juin (Normandie) et le 26 septembre (Auvergne-Rhône-Alpes).

La charte de la forêt communale
La charte de la forêt communale est un document contractuel qui précise les relations entre les communes propriétaires de forêts et l'Office national des forêts (ONF), gestionnaire national unique des forêts des collectivités.
Signée pour la première fois en 2003, elle a été révisée et signée fin 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR pour la période 2016-2020.

AUTOUR DU RÉGIME FORESTIER : SOUMISSION, DISTRACTION, COMPENSATION

Plusieurs sujets liés au régime forestier ont fait l'objet de discussions en bureau et en conseil d'administration, notamment les demandes de distraction faites par des collectivités auprès de l'ONF. La Fédération a rappelé les principes : en application du code forestier, les forêts des collectivités relèvent du régime forestier et sont gérées par l'ONF ; et l'exception : la distraction du régime forestier n'est autorisée que lorsque le changement de destination du fonds est certain et définitif. La commune peut alors solliciter auprès des services de l'État une demande de distraction du régime forestier.

Un schéma de décision a été retravaillé avec l'ONF et validé en commission de la forêt communale avec, en cas de distraction du régime forestier, la mise en place d'un système de compensation. Plus globalement, la Fédération a demandé une meilleure circulation de l'information avec l'ONF sur ces demandes, au national et au local.

En parallèle, la question des communes hors régime forestier se pose, notamment pour des surfaces ne présentant pas un intérêt économique suffisant. Actuellement, plus de 250 000 hectares recensés par l'ONF à la demande de l'État devraient être soumis au Régime forestier sur le territoire national.

Pour travailler sur ces sujets fondamentaux, un groupe de travail sur le régime forestier a été constitué le 17 janvier 2018 (voir composition p.34-35).

LES MODES DE VENTES DE BOIS EN QUESTION

LA QUESTION DES VENTES EN LIGNE

L'ONF a lancé un projet pour la mise en place de ventes de bois en ligne. La Fédération nationale des Communes forestières et la Fédération nationale du bois (FNB) ont été associées à la réflexion. Plusieurs points ont été soulevés et sont encore en cours de discussions : évolution des modes de vente, sécurité des ventes et propriété des données, contrôle nécessaire des acheteurs, maîtrise d'œuvre de l'outil, calendrier de mise en œuvre.

Un groupe de travail a été constitué le 21 février 2018 pour étudier le règlement des ventes de bois, un ensemble de textes essentiels sur les ventes de bois des forêts publiques en France ayant évolué au fil du temps.
(voir composition p.34-35).

LA QUESTION DE L'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES VENTES DE BOIS COMMUNAUX PAR L'ONF

Ce sujet est évoqué mais non conclu dans le dernier Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-Communes forestières 2016-2020. L'État, l'ONF et la FNCOFOR examineront la possibilité et les modalités d'encaissement par l'Office de l'ensemble des recettes liées aux ventes de bois en forêt des collectivités (hors délivrances), en lieu et place du réseau relevant de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), sur la base du versement à chaque collectivité propriétaire des produits facturés et déduction faite de frais de gestion.

Les élus du conseil d'administration de la Fédération nationale ont unanimement fait part de leur réserve quant à ce dispositif et attendent des réponses de la part de l'État sur le réalisme d'un tel projet.

LA QUESTION DE LA VENTE À L'UNITÉ DE PRODUIT

Un protocole d'accord pour le développement de la vente de bois sur pied (BSP) à l'unité de produit (UP) en forêt communale a été signé le 15 décembre 2017 entre la FNB, l'ONF et les Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le bureau de la Fédération a décidé de porter ce sujet au comité national des ventes, puis en commission nationale de la forêt communale qui prendra une position.

LE SYLVOPASTORALISME

Le sylvopastoralisme est un mode d'agriculture durable qui concilie objectifs forestiers et pastoraux. Il est susceptible de concerner de grands espaces, relevant du Régime forestier et par conséquent gérés par l'ONF. Un groupe de travail FNCOFOR/ONF (en concertation avec le Ministère de l'Agriculture) a été mis en place afin d'élaborer une doctrine conjointe et partagée sur la gestion des espaces sylvopastoraux (voir composition p.34-35).

PORTER LES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS

La Fédération nationale représente les intérêts de ses membres auprès des instances décisionnelles : européennes, nationales, régionales et locales. Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques forestières et à la structuration de la filière forêt-bois. Elle agit pour la prise en compte de l'intérêt général, la reconnaissance du rôle des élus et la valorisation des espaces forestiers dans tous les territoires.

LE PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS (PNFB) : LES TERRITOIRES RELAIS

Approuvé par décret en février 2017, le PNFB a fixé les grandes orientations de la politique forestière nationale jusqu'en 2026. Son objectif est de mobiliser 12 millions de mètres cube en plus sur 10 ans. Les élus et les équipes des Communes forestières ont contribué à son écriture en formulant de nombreuses propositions dans les groupes de travail thématiques.

Le groupe « forêt et territoire » créé à la demande du président Jarlier **a été pérennisé sous le nom de Comité spécialisé « forêt, bois et territoire » au sein du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois.** Présidé par Anne-Catherine Loisier, il se réunit régulièrement.

L'étape suivante a été l'écriture des Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois par les **Commissions Régionales de la Forêt et du Bois.** La Fédération nationale des Communes forestières a désigné un maire titulaire et son suppléant pour la représenter dans les Régions ayant installé leurs commissions.

Le Grand Est a été la première région à signer son contrat de filière forêt-bois le 17 juillet 2017.

Les élus vont faire vivre les politiques nationales grâce à leurs projets ancrés dans les territoires, en visant le développement économique, l'innovation, les dynamiques public/privé et la bioéconomie forestière.

INCENDIES : LES ÉLUS FORESTIERS EN PREMIÈRE LIGNE

Face au changement climatique et à la répartition diffuse des populations, de nouvelles menaces pèsent en matière d'incendies de forêts, principalement en zones méditerranéennes, mais plus seulement. Les Communes forestières ont engagé des actions pour mieux informer les élus locaux de leurs responsabilités et les impliquer dans l'évolution de la réglementation. Le 23 novembre 2017, Nello Broglio a rencontré la ministre Jacqueline Gourault, pour travailler sur ces sujets. Le président de la commission Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), Nello Broglio est revenu sur les responsabilités qui pèsent sur les élus : ils se retrouvent parfois dans des situations où se superposent des obligations antagonistes. Des propositions ont été faites à la ministre pour associer les élus à l'évolution de la réglementation, développer la sensibilisation et la formation des élus par les Communes forestières qui bénéficient d'une expertise reconnue, intégrer le risque feu de forêt dans les stratégies locales de Développement forestier.

La Fédération nationale a **demandé la création d'un groupe de travail** composé d'élus, des services de Secours et de l'État pour étudier ces questions, notamment une réglementation spécifique de la protection des biens et des personnes pendant les incendies de forêts.

LA FORÊT AU CŒUR DU LIEN URBAIN-RURAL

La nouvelle organisation territoriale renforce les métropoles urbaines et les grandes zones d'attractivité territoriales. Elle suscite les interrogations des élus locaux en général, et forestiers en particulier, sur l'expression de la démocratie de proximité. La recherche de liens entre les espaces urbains et les espaces forestiers étant un gage du maintien de l'équilibre territorial, la Fédération nationale des Communes forestières s'est emparée de ce sujet. Elle a organisé le 4 juillet une journée de travail sur ces questions avec l'appui du CGET et en partenariat avec la Caisse des dépôts.

L'assemblée générale des Communes forestières à la Région Île-de-France a également abordé cette thématique, ainsi que le conseil d'administration de la Fédération nationale le 13 décembre, au Sénat, en présence de plusieurs sénateurs des territoires forestiers.

L'objectif est de contribuer à l'écriture des futures politiques de lien urbain-rural en renforçant la dimension territoriale de la filière forêt-bois.

ASSURANCE DES FORÊTS COMMUNALES: PAS D'OBLIGATION POUR LES COMMUNES

Évoquée à plusieurs reprises par les élus du bureau, la question des assurances a fait l'objet de demande de précisions au ministère de l'Agriculture. Certaines communes forestières avaient été sollicitées pour une assurance de groupe présentée comme obligatoire. Or ces dispositions ne concernent que les forêts privées. L'assurance responsabilité civile, généralement souscrite par les collectivités, englobe l'ensemble des biens de la collectivité dont la forêt. De plus, les forêts publiques, par leur rôle multifonctionnel et leur ouverture au public, constituent un bien commun qui justifie la solidarité de l'État en cas de tempête.

COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES & FORESTIERS (CDPENAF): UN SUJET À SUIVRE

Renforcées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) de 2014, les commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ont un champ de compétence élargi à la préservation des espaces naturels et forestiers, dans une stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres. Le 15 novembre dernier, lors du bureau de la Fédération nationale, le président Dominique Jarlier a rappelé que « pour le maire, ce sujet est important car ces zones impactent souvent les projets d'urbanisme et connaît des contextes régionaux différents. Ces questions font l'objet d'un suivi vigilant par les élus des Communes forestières.

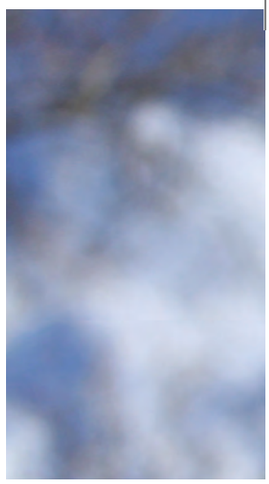

CONFORTER NOS PARTENARIATS

Les Communes forestières portent une nouvelle approche territoriale d'une « forêt citoyenne » à la confluence d'enjeux majeurs : développement urbain, protection foncière, gestion des risques et changement climatique. Ce défi politique et territorial est déterminant pour la filière forêt bois. Les Communes forestières abordent sous un angle innovant, d'expertise et de nouvelle gouvernance participative, des partenariats élargis et différenciés. **Pour cela, les élus du bureau et du conseil d'administration sont associés à plusieurs comités ou délégations et participent aux rencontres auprès des partenaires institutionnels.**

Le président Jarlier avec le ministre Stéphane Travert lors de l'Assemblée Générale

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le ministre Stéphane Travert a clôturé l'Assemblée générale des Communes forestières en rappelant le travail engagé avec la filière et sa volonté de porter cette stratégie pour la forêt française. Le partenariat avec le ministère et les Communes forestières portent sur plusieurs grands axes : le respect des objectifs de mobilisation de bois fixés par le contrat Etat-ONF-FNCOFOR, la nécessité d'adapter les forêts françaises au changement climatique, la co-construction des politiques forestières régionales en faveur des projets de territoires.

L'utilisation de la ressource locale dans la construction et l'énergie prend tout son sens pour réduire les distances de transports, développer l'économie des territoires, favoriser l'appropriation par les citoyens de l'usage du bois de proximité, penser la transition énergétique.

DES PARTENARIATS MINISTÉRIELS CONFORTÉS

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la conseillère forêt et développement rural du président de la République Audrey Bourolleau *(photo ci-contre)* pour travailler sur l'implication des Communes forestières dans la construction des politiques publiques forestières. **La présence de la Fédération nationale au sein de la Conférence nationale des territoires a été sollicitée.**

Des partenariats réguliers avec les ministères sont développés tout au long de l'année dans le cadre des programmes portés par la Fédération nationale mais aussi concernant la structuration de la filière forêt-bois avec **le ministère de la Cohésion des territoires**, les enjeux du changement climatique avec **le ministère de la Transition écologique et solidaire**, la question des incendies de forêts avec **le ministère de l'Intérieur**, le suivi d'un plan national de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques avec **le ministère de la Santé,** la Journée internationale des Forêts avec **le ministère de l'Éducation**.

LE PARLEMENT À L'ÉCOUTE DES COMMUNES FORESTIÈRES

La Fédération nationale est sollicitée par les 2 assemblées pour toute question relevant de la forêt et du bois, mais aussi sur les finances des collectivités, la transition écologique, l'urbanisme, l'aménagement du territoire. La Fédération a plus particulièrement travaillé avec :

AU SÉNAT, le groupe d'études « forêt et filière bois » présidé par la sénatrice Anne-Catherine Loisier, présidente des Communes forestières de la Côte d'Or, membre du bureau de la Fédération nationale et membre du Conseil supérieur de la forêt et du bois. Le groupe rassemble une trentaine de parlementaires dont Patricia Morhet-Richaud, sénatrice des Hautes-Alpes et Loïc Hervé, sénateur de la Haute-Savoie, membres du conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, le député Rémy Rebeyrotte, président du groupe forêt-bois qui a rencontré à plusieurs reprises le président Jarlier. De même, la Fédération nationale a été auditionnée sur le projet de réforme constitutionnelle par la mission sur l'expérimentation et la différenciation territoriale et la mission sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Le réseau des Communes forestières entretient également des relations de proximité avec les parlementaires.

LES ASSOCIATIONS NATIONALES D'ÉLUS

La Fédération nationale et son réseau ont des contacts réguliers avec les associations nationales d'élus et leurs représentations territoriales. Certains élus des Communes forestières sont membres de leurs instances de gouvernance : Association des Maires de France (AMF), Association des Régions de France (ARF), Assemblée des Communautés de France, Association des Départements de France (ADF), Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM), Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Le président Jarlier, le président de l'AMF François Baroin, le DG de l'ONF Christian Dubreuil et la maire de Paris Anne Hidalgo au salon des maires.

FORÊTS ET RÉGIONS, UN ENJEU MAJEUR

A travers l'élaboration des Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois, la gestion des fonds européens, les schémas stratégiques régionaux, les Régions et les Communes forestières travaillent ensemble pour l'émergence de projets territoriaux.

«Par son expertise et ses propositions opérationnelles, votre Fédération a largement contribué à l'élaboration de notre stratégie régionale et sa déclinaison en actions extrêmement concrètes. […] Vous serez le pilote tout désigné pour engager la création et l'animation d'un réseau d'élus régionaux et locaux. »

Alexandra Dublanche, vice-présidente de la Région Île-de-France

LES PARTENAIRES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

FRANCE BOIS FORÊT (FBF)

La Fédération nationale est membre de l'interprofession nationale parmi 21 autres organismes professionnels. Elle siège au conseil d'administration et au bureau. Dominique Jarlier préside le comité de développement et de communication (CODEVCOM).

LA CVO, UN SOUTIEN COLLECTIF

FBF collecte la contribution volontaire obligatoire (CVO) auprès des entreprises de la filière et des propriétaires forestiers pour des actions collectives de valorisation de tous les usages du matériau bois. Toutes les demandes de financement sont étudiées par le CODEV.

Plusieurs programmes des Communes forestières ont reçu un soutien de la CVO : marques collectives (Bois des Alpes, Bois des territoires du Massif Central), commercialisation et mobilisation des bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur, biens de section en Massif Central, élus référents dans toutes les unions régionales exceptée Auvergne-Rhône-Alpes, élaboration de Contrats de réciprocité (Occitanie et Normandie), développement de la filière hêtre (Grand Est, Normandie et Pyrénées). Une enveloppe a été réservée pour travailler sur l'acceptabilité sociale de la récolte de bois, les Communes forestières sont parties prenantes.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS (FNB)

En 2017, la FNCOFOR, la FNB et l'ONF ont signé un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques. L'accord donne une nouvelle impulsion aux relations entre la forêt publique et les entreprises de la 1re transformation en confortant la vente de bois par contrat, en offrant de nouveaux outils pour faciliter la rédaction des contrats d'approvisionnement, en apportant des garanties sur les ventes de bois sur pied.

La concertation est permanente sur ces sujets à l'illustration de la signature d'un accord de commercialisation des bois en Auvergne Rhône-Alpes en décembre 2017 *(voir p.9)*.

VENTES DE GRUMES DE CHÊNE:
PAS D'EXPORTATION AVANT VALORISATION DANS LES TERRITOIRES

La FNB a interpellé les pouvoirs publics sur la crise concernant l'exportation croissante de chêne brut. La mise en place en 2015 du label « Transformation UE » donne priorité des ventes de lots de chêne qualité sciage aux entreprises qui garantissent une première transformation en Europe. La FNCOFOR a soutenu cette initiative. Elle adhère aussi à l'Association pour l'emploi des chênes et des feuillus (APECF).

Initiée par la FNB, l'association « Préférez le bois français » s'appuie sur 2 promesses : les produits sont issus de la ressource française, transformés et assemblés en France. La FNCOFOR est membre du conseil d'administration de l'association.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

GUIDE VOIRIE : PENSER ENVIRONNEMENT !

L'association France Nature Environnement (FNE) et la FNCOFOR ont réalisé, en partenariat avec la Fédération nationale des Entrepreneurs des Territoires (FNEDT), un guide à destination des élus confrontés à la création et à l'entretien de voirie forestière à découvrir sur www.fncofor.fr. La prise en compte des enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité est une nécessité à intégrer dans la conception globale des projets.

LE CONSENSUS SOCIAL DE LA RÉCOLTE

Un groupe thématique réfléchit sur l'acceptabilité sociale de la récolte, la compréhension de la gestion forestière pour proposer de nouveaux modes de travail participatifs, au plus près des territoires et avec les populations, pour des citoyens formés et informés.

PEFC

La FNCOFOR s'est engagée dans le programme de certification PEFC qui définit des bonnes pratiques de gestion adaptées à la forêt française. Elle siège au bureau et au conseil d'administration de PEFC France. Cette certification est le résultat d'une longue mobilisation des acteurs concernés : propriétaires publics et privés, société civile, entreprises. La majorité des Communes forestières adhèrent à PEFC, soit 60 % de la surface des forêts communales. En 2017, un travail important a été mené afin d'améliorer le système de certification sur le terrain, pour renforcer une économie durable et innovante, utilisant la ressource forestière dans la construction et l'énergie, gérant et prévoyant des coupes.

UN PARTENARIAT CHAMBRES D'AGRICULTURE – COMMUNES FORESTIÈRES

Depuis 2017, les missions forestières des Chambres d'agriculture s'intègrent dans un service commun « valorisation du bois et territoire ». Les chambres régionales ont élaboré leurs programmes pluriannuels qui prévoient d'investir 4,90 M€ par an pour le développement forestier sur 2018-2024. Ces programmes ont été co-construits et validés avec les Communes forestières. L'appui à la structuration du foncier forestier pour la mobilisation des bois, le sylvo-pastoralisme, la création de valeur ajoutée dans les territoires et les risques sylvo-cynégétiques constitueront le socle des actions. Certaines seront conjointes avec les unions régionales des Communes forestières.

La Fédération nationale est présente au sein des organismes suivants : France Forêts qui réunit les producteurs de bois publics et privés, Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE), Institut National de l'Information Géographique et forestière (IGN), CGET.

Elle a conforté ses partenariats avec les structures suivantes : ADEME, EDF, Dalkia, Fédération nationale des SCOT, FCBA, Fédération Nationale des Entrepreneurs du Territoire (FNEDT), France Bois Régions (FBR), Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, Caisse des Dépôts, RTE, Teragir, Association française des eaux et forêts.

Renouvellement de la convention annuelle de partenariat avec EDF lors du Salon des Maires 2017. Des échanges réguliers ont lieu sur l'efficacité énergétique, la valorisation du bois, le renouvellement forestier et l'approvisionnement local.

FORMER NOS ÉLUS

Les formations permettent aux élus de s'approprier tous les enjeux liés à la forêt. Les types de formations sont multiples : en salle, visites de terrain, voyages d'études. Elles sont en constante évolution : création d'une application « l'élu forestier » pour portables et tablettes, mise en place de formations participatives.

LA FORMATION DES ÉLUS EN RÉGION

En 2017
3300 personnes dont 2 300 élus ont participé

aux
136 formations organisées par les Communes forestières

Parmi ces 136 formations, nous pouvons compter trois voyages d'études : sur la politique forestière territoriale, la mobilisation des bois et les coupes par câble. 60 formations ont été organisées par les Unions régionales Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté, 50 par celles du Sud de la France (PACA, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) et l'Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes a quant à elle réalisé 30 formations.

90 élus des conseils d'administration des Communes forestières sont intervenus lors de ces formations pour faire connaître l'actualité en matière de politique forestière nationale et régionale.

UN ACCENT SUR LA CHARTE DE LA FORÊT COMMUNALE

700 élus ont participé à une formation sur la charte de la forêt communale, signée en 2016.

Les formateurs avaient exprimé le besoin de disposer d'une vidéo d'animation interactive, sous forme de séquences courtes, pour expliquer la gouvernance ainsi que les fondements et les principales thématiques de la charte. En lien avec l'ONF et avec le concours du comité national formation et d'un membre du bureau, Jean Pierre Michel, cet outil a été créé en 2017. Il est intégré à la formation des nouveaux techniciens forestiers territoriaux (TFT) et à disposition des formateurs des Communes forestières.

2017 : CRÉATION DE L'APPLICATION « ÉLU FORESTIER »

Autre nouveauté technologique : la mise en place d'une application pour tablette et téléphone portable, spécifique aux forêts communales. Intitulée «l'élu forestier», elle se télécharge : les formateurs des Communes forestières sont à la disposition des élus pour l'installer et la découvrir ensemble. Les élus y trouvent le guide de l'élu forestier, la charte de la forêt communale, des projets « forêt » développés par des communes et des fiches sur les travaux forestiers.

DES FICHES TRAVAUX ET COMMERCIALISATION DES BOIS

Le comité national formation et un élu du bureau, Jean Pierre Michel, ont participé à la réactualisation de fiches 'travaux' dont la première édition datait de 2007. Ils ont veillé à ce que les 7 fiches soient synthétiques et qu'elles donnent aux maires les informations nécessaires pour faciliter les échanges avec l'ONF. À noter qu'elles seront bientôt disponibles sur le site internet de la FNCOFOR.

FORMER LES SALARIÉS

Pour s'approprier un sujet, il faut partir de ce que l'on sait. La Fédération nationale a donc mis en place, lors du séminaire des permanents des Communes forestières, une formation-action. Tout en travaillant sur le thème «comment faire adhérer ?», les participants ont découvert des méthodes d'animation de réunions et de formations favorisant l'échange et la participation.

Lors de ce séminaire, les ateliers de travail ont été animés par les formateurs qui avaient déjà testé ces méthodes en réunions du réseau formation. Celles-ci se tiennent deux fois par an et sont l'occasion pour les formateurs d'échanger sur leurs pratiques. Habitués à travailler ensemble, ils alimentent un centre de ressources 'formation' qui leur permet de s'imprégner des supports de formation construits par d'autres.

UNE JOURNÉE DE FORMATION POUR LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Le bureau de la Fédération a souhaité qu'une formation soit élaborée à l'intention des secrétaires de mairie. Après les avoir rencontrés ainsi que leurs maires de Meurthe et Moselle, une formation test intitulée 'la forêt et les incidences administratives et comptables' a été organisée à Briey (54) le 25 septembre 2017. Très appréciée par les participantes, cette démarche peut se démultiplier. Elle est prévue dans les Hautes-Alpes, à la demande du président des Communes forestières du département.

INTERVENIR AUPRÈS DES NOUVEAUX TECHNICIENS FORESTIERS TERRITORIAUX (TFT)

Suite à la décision du conseil d'administration d'octobre 2016 d'intervenir dans la formation des nouveaux TFT, le comité national formation a listé les messages que les élus souhaitent transmettre et a élaboré un processus par étapes :

1. une rencontre avec un élu en début de formation. 8 élus proches du centre de formation de l'ONF se sont portés volontaires et ont préparé leur intervention : ils parlent du rôle du maire, de ses attentes, des valeurs que porte le réseau des Communes forestières, des incidences de la réforme territoriale…
2. lors de la remise des insignes aux nouveaux TFT, le Président, un membre du bureau et le directeur de la Fédération nationale portent des messages forts sur la gouvernance ONF-FNCOFOR,
3. un temps d'échange est prévu dans chaque Union régionale pour faire connaître les enjeux des territoires et créer des liens avec les équipes.

En 2017 comme en 2018, 110 techniciens forestiers territoriaux ont ou vont bénéficier de ces interventions.

LE PILOTAGE DE LA FORMATION

Le comité national formation est composé d'élus, de l'équipe pédagogique et d'un formateur référent. Il donne les axes stratégiques et assure le suivi des actions de formation. Le réseau formation est composé des formateurs régionaux, de l'équipe pédagogique nationale et d'un élu référent. Il coordonne les actions, élabore des messages communs et favorise le partage d'expériences.

COMMUNIQUER, INFORMER, ENGAGER

Dans un contexte de digitalisation de la communication, à la fois défi à relever et promesse d'ouverture vers d'autres échanges, la Fédération nationale et son réseau peuvent compter sur des outils et supports évolutifs qui renforcent l'image des Communes forestières, affirment leurs valeurs partagées et génèrent l'engagement des élus et des équipes. Une communication interne et externe portée par tous permet de faire groupe, d'affirmer une identité ancrée dans l'intérêt général, de créer de l'attention institutionnelle, d'être acteurs et militants, de témoigner du rôle des élus sur le terrain.

LE DÉVELOPPEMENT DU DIGITAL

UN SITE INTERNET RESPONSIVE

Les internautes se connectent de plus en plus depuis leur téléphone portable ou leur tablette. Le site de la Fédération s'est adapté à ces nouveaux formats de connexion. Ceci offre plus de réactivité, une ergonomie optimale et une qualité de l'information. Ces supports respectent la même structuration d'information que le site internet. Une centaine d'articles sont publiés par an, avec des rubriques dédiées : informations politiques, actualités du réseau, Congrès, offres d'emploi, formations des unions régionales. En un an, plus de 25 000 connexions, 16 000 utilisateurs, 84 000 pages vues.

COFOR INFO, LA NEWSLETTER DES ADHÉRENTS

Avec une nouvelle maquette et réservée aux collectivités adhérentes : présidents, maires et référents forêt, ainsi qu'à l'ensemble des salariés des Communes forestières, la newsletter mensuelle Cofor info est envoyée à plus de 8 000 adresses. Avec 11 newsletters par an, élus et équipes reçoivent tous les éléments d'actualités pour intervenir, agir et porter la voix des territoires forestiers. Les sujets renvoient vers le site internet avec des compléments d'infos et des documents téléchargeables.

UN COMPTE TWITTER EN CROISSANCE

En France, 16 millions de personnes utilisent Twitter et 85 % à partir de leur mobile. @fncofor créé en 2017 compte 460 abonnés : filière forêt-bois, ministères, médias, institutions européennes, élus, acteurs de la transition écologique, instances de conseils, collectivités territoriales, associations, public sensibilisé aux questions forestières.

LE RÉSEAU FRANCOFOR PRÉSENT SUR LINKEDIN

Créé à l'initiative de la Fédération nationale des Communes forestières et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, le réseau FRANCOFOR est une plateforme d'échanges et de partages d'expérimentations en particulier dans les domaines du changement climatique, de l'écoconstruction et de la gestion forestière. Il compte 820 membres. À noter également la publication d'offres d'emploi.

VIDÉOS, LA PAROLE AUX ÉLUS

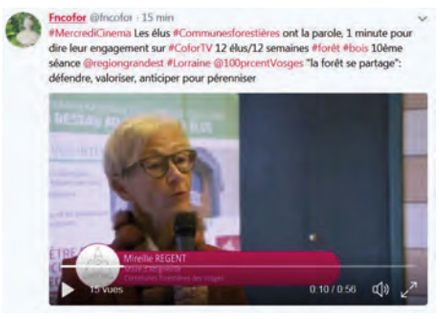

De plus en plus consultées, les vidéos ont été développées lors des évènements tels que les Rencontres nationales des Territoires forestiers ou encore le Congrès. 12 vidéos « capsule » d'une minute ont été réalisées avec le témoignage d'élus des Communes forestières sur leur engagement.

DES SUPPORTS ÉCRITS RENOUVELÉS

LA REVUE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Avec 2 numéros par an, 40 pages, éditée à 4 500 exemplaires, la revue est adressée aux abonnés, aux partenaires et aux unions régionales qui les diffusent notamment lors des formations. Une enquête auprès des abonnés a permis de faire évoluer la revue sur ses contenus, son graphisme, ses rubriques. Le numéro de décembre 2017 compte désormais 16 pages dédiées aux actualités du réseau. Le ministre de l'agriculture a réservé sa première interview sur la forêt et le bois à la revue.

CONVERGENCE ET SPÉCIFICITÉ

Tous les supports imprimés présentent une cohérence graphique et offrent des informations spécifiques selon les publics ciblés.

Édité à 4 500 exemplaires, le rapport d'activités est passé de 28 pages à 40 pages. Véritable document de travail pour les élus et les équipes, il présente également aux partenaires des Communes forestières le bilan des actions et des programmes.

La carte de vœux est réalisée sous forme papier et numérique. Éditée à 4 400 exemplaires dont la moitié pour les unions régionales, elle est adressée aux parlementaires, députés européens, partenaires de la filière forêt-bois, institutionnels et ministères, aux membres des associations départementales. La même carte en version numérique est envoyée à tous les adhérents. En 2017, le thème portait sur « Forêt citoyenne, pour une nouvelle alliance des territoires ».

Interview par France Inter du Directeur général sur les incendies de forêts.

DES RELATIONS MÉDIAS CIBLÉES

La Fédération a développé en 2017 des relations avec les médias de la filière forêt-bois et des collectivités territoriales. Contacts journalistes, communiqués, interviews sont élaborés avec les élus et la direction, souvent en lien avec les unions régionales.
Les Communes forestières ont été sollicitées sur les sujets de la forêt et du bois au niveau national et régional, et plus largement sur les questions de transition écologique, finances locales, risques et aménagement du territoire.

UN ÉVÈNEMENTIEL SUIVI

De la forme au contenu, les participations ou organisations d'évènements font l'objet d'une forte mobilisation de la Fédération et de son réseau. Rencontres nationales des Territoires forestiers début février, Congrès national en octobre, Salon des maires en novembre *(photo ci-contre)*, les élus et les équipes sont présents pour présenter les actions et les projets portés par les Communes forestières. Ce sont aussi des moments privilégiés pour faire passer les messages de la forêt publique en général et du rôle de la forêt en particulier comme atout de développement et d'attractivité locale.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LA FILIÈRE

France Bois Forêt a engagé une nouvelle campagne de communication le 7 septembre 2017 à laquelle la FNCOFOR a contribué. Elle est l'expression de toute la filière forêt-bois qui s'engage dans une communication partagée avec un slogan: «Pour moi, c'est le bois ». L'objectif est double : augmenter la consommation du bois en France et accroître les parts de marché pour la production domestique. Sa diffusion s'étend sur 3 années avec un site de référence : www.franceboisforet.fr

POUR MOI, C'EST LE BOIS

DÉVELOPPER LES TERRITOIRES FORESTIERS

Les Communes forestières déploient des politiques forestières territoriales et accompagnent les élus aménageurs du territoire, prescripteurs publics et médiateurs de la filière forêt-bois. Les Chartes forestières de territoire (CFT) mobilisent tous les acteurs d'un territoire qui définissent un programme d'actions pour valoriser leurs espaces forestiers. Portées par un maître d'ouvrage public, elles prennent en compte tous les usages de la forêt. Plus de 140 CFT sont signées, soit un tiers de la forêt métropolitaine. Aujourd'hui, l'avenir des Chartes s'ouvre sur de nouvelles thématiques : adaptation au changement climatique, lien urbain-rural, urbanisme durable, partenariats innovants.

ÉCRIRE L'ACTE II DES CHARTES FORESTIÈRES

Les Rencontres nationales des territoires ont été organisées par la FNCOFOR et l'Union régionale Auvergne Rhône-Alpes les 1, 2 et 3 février 2017.

Elles ont été l'occasion de partager les expériences des Chartes Forestières de Territoires (CFT) et d'imaginer la place de la forêt et du bois dans l'évolution des politiques publiques *(voir p 10-11)*. Ces échanges ont permis de mesurer les évolutions du contexte territorial et d'identifier le futur des CFT. Ces changements concernent des thématiques diversifiées (compétences des EPCI, politiques climatiques, maintien et genèse d'activité économique dans les espaces ruraux…) pour lesquelles la forêt et la filière bois sont des atouts.

À la suite de ces Rencontres nationales, les Communes forestières ont initié un travail prospectif afin d'identifier les nouveaux leviers de développement de la filière forêt-bois au sein de leur réseau *(photo ci-dessus)*. Le diagnostic a permis d'établir une méthodologie d'adaptation des politiques territoriales aux changements actuels.

En proposant une nouvelle approche, l'objectif des Communes forestières est de se concentrer sur les enjeux globaux des territoires, afin de « repolitiser » les démarches territoriales et ainsi assurer leur portage sur le long terme en cohérence avec les politiques publiques existantes.

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES FORÊTS ET DES FILIÈRES BOIS DANS LES PCAET

La prise en compte du climat dans les activités forestières repose sur des démarches locales justifiées et appropriées, à l'instar des expériences de chartes forestières de territoire développées en France, initiées par la Fédération nationale.

Au vu des dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) concernant l'adoption de Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants d'ici la fin 2018, il est indispensable que ces plans deviennent les outils de coordination locale des usages de la biomasse forestière, en articulation avec les stratégies nationales et régionales. La Fédération a ainsi engagé en 2017 un programme de sensibilisation visant à accompagner les collectivités pour une meilleure intégration des enjeux liés à la forêt et aux filières bois dans leurs stratégies de transition énergétique et écologique.

En parallèle au développement de supports méthodologique et de formations, un réseau de territoires a été constitué en lien avec les unions régionales des communes forestières. Ce réseau permettra d'identifier et de capitaliser les pratiques permettant d'optimiser les effets leviers de la gestion forestière et des usages du bois, matériaux et énergie, dans les programmes d'actions des PCAET.

Un groupe de travail a été créé par l'ADEME en lien avec la Fédération nationale. Il est constitué d'acteurs publics et de la recherche (représentants des ministères en charge de la forêt et en charge de l'environnement, IGN, CNPF, Ecofor, ONF…) et s'articule autour de 3 axes de réflexion :

- ☑ La séquestration de carbone par les forêts ;
- ☑ Le stockage du carbone dans les produits bois ;
- ☑ Les effets de substitution (matériaux et énergie).

Les premières réunions de ce groupe de travail se sont focalisées sur les outils et connaissances existantes permettant d'estimer la séquestration carbone dans les forêts d'un territoire.

LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

La Fédération nationale siège au sein du Comité National de la Biodiversité et a ainsi participé à la réunion d'introduction du 31 octobre 2017. Ce comité constitue une instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité. Il peut être consulté par le Gouvernement (ou se saisir d'office) pour tout sujet relatif à la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci.

La Fédération a également participé aux travaux de la Plateforme biodiversité pour la forêt (PBF). La réunion du 3 octobre 2017 a permis de clarifier les missions de la PBF dans sa nouvelle configuration, de préciser les modalités de participation attendue des membres, ainsi que le calendrier des actions à mener. Cette première réunion plénière a également été l'occasion d'engager un débat de fond sur l'articulation entre enjeux de biodiversité forestière, recherche et politiques publiques.

Pour rappel, la PBF est une instance de concertation créée afin d'émettre des recommandations pour le comité « gestion durable » du Conseil supérieur de la forêt et du bois sur la thématique de la biodiversité. La plateforme mène également des réflexions sur les besoins de recherche et développement en matière de biodiversité forestière.

En parallèle de sa participation à ces instances, la FNCOFOR a engagé des actions en partenariat avec l'ONF afin d'informer et d'accompagner les collectivités sur les démarches de compensation biodiversité en forêts communales. Une première version d'un guide à destination des élus a été rédigé. Il sera publié en 2018.

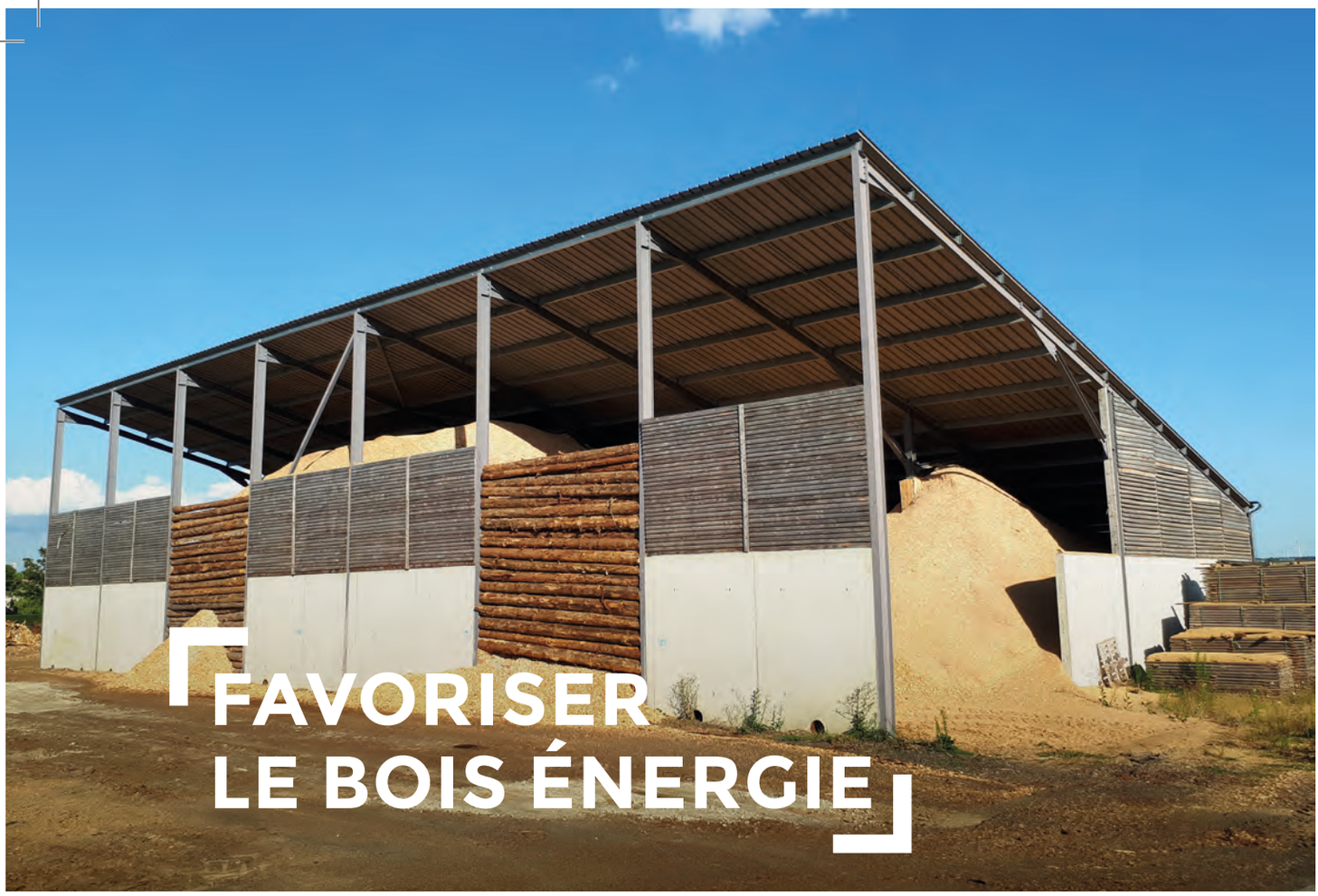

FAVORISER LE BOIS ÉNERGIE

Fortes du bilan du programme « 1 000 chaufferies bois en milieu rural », les Communes forestières soutiennent un approvisionnement en circuit court et une mutualisation des réseaux de chaleur. Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), basé sur des données cartographiques, permet d'évaluer la ressource forestière d'un territoire et de prendre les bonnes décisions, en concertation avec les acteurs locaux.

LE PAT : UN OUTIL DES COMMUNES FORESTIÈRES TOUJOURS TRÈS PLÉBISCITÉ PAR LES ÉLUS

Développé dans le cadre du programme national « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » porté par la Fédération nationale des Communes forestières entre 2008 et 2012, le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est un outil d'aide à la décision à destination des élus, permettant de connaître à l'échelle d'un territoire l'état de la filière bois (bois énergie et/ou bois d'œuvre). Il donne aux élus toutes les cartes pour structurer la filière en favorisant les circuits de proximité pour l'approvisionnement en bois d'œuvre et en plaquettes forestières, combinant performance technique, économique et environnementale. Le PAT permet d'avoir une vision globale sur la filière bois en collaboration avec tous les acteurs du territoire, et renseigne sur les éléments nécessaires à la réflexion de mise en œuvre d'une stratégie bois d'œuvre et/ou bois énergie à l'échelle du territoire.

Au terme de sa réalisation, le PAT représente une base de données cartographiques recensant l'état des lieux du territoire (ressources et consommations) avec les caractéristiques de mobilisation de la ressource forestière (volumes prélevables, pente, enjeux environnementaux, propriétés, essences, coûts, etc.…) déterminées grâce à une modélisation informatique sur 20 ans.

Tout au long de l'année 2017, 4 PAT ont été élaborés dans plusieurs régions (Bourgogne Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie…) par la Fédération nationale et les Unions régionales concernées. Ils viennent ainsi se rajouter aux 49 PAT réalisés sur l'ensemble de la France (depuis 2008).

NOUVEAUTÉ EN 2017 : l'émergence du partenariat entre la Fédération nationale et l'Institut Géographique National (IGN) pour la réalisation des PAT.

Suite à la signature d'un protocole de partenariat entre la Fédération nationale et l'IGN fin 2016, l'année 2017 a été celle de la mise en œuvre opérationnelle de la coopération entre les deux structures. La réalisation d'un premier PAT test sur le territoire du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande a ainsi pu être initiée. Les objectifs principaux de ce partenariat sont de rechercher des solutions techniques d'amélioration de la modélisation informatique tout en garantissant la qualité de l'animation et la pertinence des résultats à des échelles territoriales telle que le conçoivent les Communes forestières.

L'ANIMATION DU RÉSEAU BOIS ÉNERGIE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Deux réunions nationales du réseau bois énergie ont ponctué l'année 2017 :

- Près de 2 ans après le lancement du 1er Appel à Manifestation d'Intérêt Dynamic Bois, le réseau des Communes forestières a organisé les 25 et 26 avril 2017 un séminaire de travail sur les actions portées par les Communes Forestières dans les différents projets. En 2015, sur les 24 projets sélectionnés, les Communes forestières étaient partenaires de 10 projets dont 3 coordonnés par des Unions régionales. En 2016, les Communes forestières étaient impliquées dans 4 projets des 19 projets lauréats.

  Ces journées ont ainsi permis de dresser un premier bilan d'étape des actions engagées et d'établir plusieurs propositions adressées à l'ADEME et au ministère en charge des Forêts.

- Une réunion du réseau Bois Énergie, couplée au réseau PCAET s'est ensuite tenue le 8 novembre 2017 lors du séminaire des permanents. Elle a permis de faire un état des lieux des actions et de l'accompagnement des Unions régionales sur cette thématique dans les différentes régions, ainsi que d'échanger sur certains points particuliers (travail avec le CIBE, relations avec les syndicats des énergies, les interprofessions régionales…)

CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL

Le programme « 100 constructions publiques en bois local » porté par les communes forestières a eu pour objectifs de 2012 à 2016 de démontrer qu'utiliser du bois local pour construire des bâtiments performants était possible et de trouver les méthodes pour garantir l'origine du bois et favoriser l'économie locale et les circuits courts. Un travail d'analyse des retombées économiques, environnementales et sociales de la construction en bois local a aujourd'hui été engagé sur la base de 10 territoires exemplaires.

La halle de Tendon (Vosges)

ANALYSER LES RETOMBÉES POSITIVES SUR 10 TERRITOIRES

Après la phase démonstrative du programme et le transfert des connaissances et outils à l'ensemble des Communes forestières, la question s'est posée d'une analyse plus approfondie sur les impacts positifs de l'utilisation du bois local dans les territoires concernés. La Fédération nationale a conjugué son expertise avec celle de la société BIOM Work, spécialiste reconnu sur ces sujets.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues entre les Communes forestières et BIOM Work, en lien étroit avec la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), pour construire la méthodologie spécifique à l'analyse des projets. Ce travail a abouti à l'analyse de 10 bâtiments issus du programme « 100 constructions » comparés à des bâtiments « hors programme ». Les résultats indiquent clairement l'impact important de l'utilisation du bois local sur les territoires : emplois, économie locale, lutte contre le réchauffement climatique…

L'objectif final est de mettre à disposition, en ligne, l'outil d'évaluation simplifié pour les territoires qui souhaiteraient étudier l'impact de l'utilisation du bois local.

VERS DES TERRITOIRES À FORTE VALEUR AJOUTÉE BOIS

Actuellement, même si la logique partagée par la majorité des acteurs de la construction est d'utiliser du bois et si possible, à proximité, si aucun encadrement n'est effectué, cette évidence ne l'est plus lors de la passation des marchés. Les Communes forestières ont identifié les points de blocage et ont proposé des solutions pour l'écriture de l'ensemble des documents de marchés.

Les méthodes mises en avant dans le programme (fourniture de la matière première par le Maître d'ouvrage ou le recours à une marque collective de certification de type Bois des Alpes, Bois des Territoires du Massif Central™ ou équivalent) sont des solutions éprouvées. Ces méthodes donnent les meilleurs résultats en termes de retour au territoire de projet.

UN MODULE DE FORMATION POUR LES ÉLUS

Pour faire connaître au plus grand nombre l'impact sur le territoire de l'utilisation du bois local, un module de formation spécifique a été réalisé. Il indique les principales données de l'analyse ainsi que les leviers permettant de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales sur leur territoire.

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE RÉUSSITE

Fort de l'expérience accumulée tout au long du programme, un schéma « idéal » de constitution d'un projet en bois local a été mis en place.

Il décrit le cheminement d'un territoire pour parvenir à tirer tous les bénéfices de l'utilisation du bois local. Sans prétendre à un modèle unique, ce schéma reprend les étapes clés, les points essentiels à réaliser ou initier. L'expérience acquise sur les projets suivis a permis de montrer que la conception du bâtiment doit se réaliser en lien avec les ressources du territoire mais également avec les savoir-faire des entreprises.

ANALYSES CROISÉES AVEC LE QUÉBEC

Les échanges d'expériences avec le Québec se sont poursuivis en 2017 sur la thématique de la construction bois. À l'occasion des Rencontres nationales des territoires forestiers dans la Loire (voir p.20-21), le vice-président de la Fédération Québécoise des Municipalités, Yvon Soucy, accompagné d'un élu préfet d'une autre région du Québec, Jean-Pierre Boitin, a présenté une capsule vidéo permettant la visite virtuelle d'un bâtiment public construit en bois local au Kamouraska. En retour, lors du congrès des Municipalités du Québec, une délégation de la Fédération nationale des Communes forestières a participé à une table ronde sur les initiatives locales ainsi que sur les campagnes de communication forêt bois de part et d'autre de l'Atlantique.

CONGRÈS WOODRISE

À l'automne 2017, la Fédération nationale des Communes forestières a été invitée à présenter sa politique de valorisation du bois des territoires. Aux côtés d'initiatives japonaises et québécoises, le programme « 100 constructions publiques en bois local » a été exposé à l'ensemble des participants à ce forum mondial sur la construction bois qui se tenait à Bordeaux.

MARQUES COLLECTIVES ET CERTIFICATIONS

En marge du programme « 100 constructions », la valorisation du bois local passe aussi par les démarches de traçabilité et de certification des bois. À l'initiative des Communes forestières, une association de valorisation des bois du Massif central a été créée le 10 mars 2017. Ses engagements : favoriser les circuits courts, l'économie locale et l'emploi grâce à la certification Bois des territoires du Massif central. Prochaine étape : des premiers projets certifiés.

De plus, l'intégration récente du pin d'Alep dans la norme de la construction bois offre de grandes perspectives de valorisation de la forêt méditerranéenne et conclut plusieurs années de travail. Réhabiliter l'usage en structure de cette essence emblématique du pourtour méditerranéen, ouvre la voie à un développement économique nouveau sur le marché en plein essor de la construction bois.

LA MARQUE BOIS FRANÇAIS

Initiée par la Fédération Nationale du Bois (FNB), la marque bois-français est portée par l'association «Préférez le bois français» créée en 2014. La Fédération nationale des Communes forestières est membre du conseil d'administration de l'association. Les entreprises ont rebondi sur cette initiative et se sont engagées pour utiliser cette identification sur leurs produits. La marque s'appuie sur deux promesses principales : les produits marqués Bois français sont issus de la ressource française et sont transformés et assemblés en France. Cette marque, utilisée par les entreprises, est soumise à un cahier des charges et fait l'objet de vérification.

SOUTENIR LES ACTIONS DES UNIONS RÉGIONALES

Les Unions régionales des Communes forestières, en lien avec les associations départementales, accompagnent les élus dans l'exercice de leurs fonctions relatives à la gestion et au développement de la filière forêt-bois dans leurs territoires. La Fédération nationale apporte une aide financière pour la mise en œuvre des programmes d'actions régionaux et assure la coordination de certains d'entre eux. En 2017, son soutien financier direct représente 200 000 euros. La Fédération assure également un rôle de coordination dans plusieurs programmes multirégionaux et soutient les projets des Unions régionales auprès de France Bois Forêt. Ces programmes contribuent au déploiement de la stratégie politique et territoriale de la Fédération, tout en prenant en compte les spécificités des territoires forestiers. Focus sur les volets principaux de chaque union régionale.

GRAND EST

Les actions menées par le Comité Grand Est des Communes forestières s'articulent autour de 5 axes stratégiques :

1. Accompagner les élus dans leurs décisions : former et informer les élus
2. Renforcer le rôle des communes forestières dans la politique de filière et défendre leurs intérêts ;
3. S'assurer de la mise en œuvre du Régime forestier par l'opérateur unique et renforcer la gouvernance ;
4. Mobiliser mieux les bois communaux et développer une commercialisation « responsable » ;
5. S'appuyer sur les atouts forestiers pour développer les territoires et permettre à la forêt d'être acteur de la transition énergétique.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Les élus de l'Aube ont visité la chaufferie bois-paille de Troyes.

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LES PROJETS BOIS ÉNERGIE

La mission bois énergie en Champagne-Ardenne a pour objectif d'informer et sensibiliser les communes et territoires pour la création de chaufferies bois énergie à une échelle territoriale ; d'accompagner les maîtres d'ouvrage à différents stades du projet, voire de mutualiser des projets ; de structurer la filière d'approvisionnement et d'être référent sur cet approvisionnement.

En 2017, le projet MACOBOIS a été retenu dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Dynamic Bois de l'ADEME. Ce projet sur trois ans, coordonné par l'interprofession régionale Valeur Bois, vise à mobiliser des ressources supplémentaires, notamment pour la filière bois énergie.

Part de l'opération (en %) dans le volet « actions de développement » de l'union régionale

LORRAINE

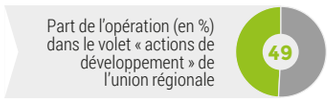

MOBILISER MIEUX LES BOIS COMMUNAUX

Les communes forestières lorraines mettent sur le marché annuellement 1,5 million de m³ de bois et se sont impliquées pleinement dans la contractualisation. Afin de poursuivre cette dynamique, il est nécessaire de resserrer les liens entre le propriétaire et le scieur avec assurance pour le propriétaire de vendre les bois communaux au juste prix. Le réseau lorrain poursuit ses actions sur la stratégie commerciale : comité régional des ventes, réunions de filière (feuillus, résineux) et met en place toute démarche permettant une meilleure connexion entre propriétaire et transformateur. Parmi les actions ciblées en 2017 : contribuer aux travaux régionaux ; réaliser des outils d'accompagnement « type » pour les élus ; participer à la stratégie commerciale au sein de la filière ; réaliser une étude socio-économique des contrats d'approvisionnement.

ALSACE

FIBALSACE : POUR UNE MOBILISATION ACCRUE DE BOIS ÉNERGIE, DURABLE ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLE

L'Association des Communes Forestières d'Alsace est partenaire du projet FibAlsace intitulé « Pour une mobilisation accrue de bois énergie en Alsace, durable et économiquement viable » dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt DYNAMIC Bois de l'ADEME. Il est piloté par l'interprofession FIBOIS Alsace et a une durée de 3 ans. Son objectif : augmenter la mobilisation de bois issu des forêts communales par l'amélioration des peuplements, l'optimisation du tri, et l'augmentation de la surface des forêts communales gérées dans le cadre d'une gestion durable.

L'action menée se focalise sur 4 territoires pilotes : le secteur Vosges du Nord, le Massif du Donon-Champ du feu, le Secteur Thur-Doller et le Secteur du Val d'Argent-Vallée de la Weiss.

Ces territoires rassemblent au total 129 communes, soit près de 45 000 ha de forêt communale. L'action consiste à organiser des réunions d'information sur le foncier forestier, sur la mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion durable, et sur l'amélioration et la reconstitution des forêts ; élaborer et diffuser des documents d'information sur la restructuration foncière ainsi que sur les aides potentielles aux travaux forestiers et la création de places de dépôt en forêt ; accompagner les communes dans la réorganisation foncière forestière (démarche d'acquisition des biens vacants et sans maître) et dans la mobilisation des aides dédiées.

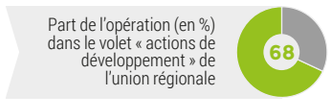

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSTALLER UN RÉSEAU D'ÉLUS RÉFÉRENTS

Pour les élus communaux, les questions relatives à la gestion forestière peuvent être complexes. Sans entrer dans la technicité du métier de forestier, la compréhension des décisions annuelles que doit prendre un conseil municipal ou la gestion au quotidien de ce patrimoine peuvent être facilitées en se rapprochant d'un élu aguerri aux questions forestières.

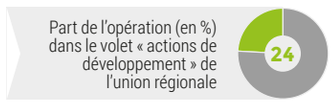

Pour ce faire, les Communes forestières ont installé un réseau de référents forêt-territoire reposant sur un binôme élu-chargé de mission à l'échelle des unités territoriales (UT) de l'ONF. Cette démarche permet d'être à l'écoute des communes pour répondre à leurs questions et rechercher collectivement les réponses les plus adaptées pour tirer le meilleur parti de la forêt communale. Le rôle de l'élu référent est d'être un relais de proximité entre l'association et les communes de son secteur pour diffuser des informations et faire remonter des besoins.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ACCROÎTRE LA VALORISATION DU BOIS LOCAL DANS LA CONSTRUCTION

Les massifs forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes offrent une ressource qui répond à tous les besoins de la construction bois, même les plus modernes et les plus exigeants.

Le potentiel lié au bois local est un enjeu fort sur lequel les Communes forestières ont une attention soutenue. Les collectivités adhérentes des Communes forestières, dans leur rôle d'aménageur de territoire et de maître d'ouvrage public, ont un rôle clef à jouer. Il s'agit pour elles d'être exemplaires et de mener des politiques visant à une meilleure valorisation du bois local et son insertion dans des chaînes à valeur ajoutée mobilisant mieux l'innovation.

L'Union régionale des Communes forestières Auvergne Rhône-Alpes est en capacité de faire le lien entre les préoccupations d'élus propriétaires forestiers et celles d'élus responsables de l'aménagement territorial et maîtres d'ouvrage. Or, l'enjeu principal pour constituer des filières locales est justement cette mise en adéquation entre ressource et consommation.

Dans ce projet, les Communes forestières interviennent auprès des élus maîtres d'ouvrage de bâtiments. Dans le processus déclencheur du choix du bois local, les élus locaux constituent un «organe» essentiel. L'objectif est de faciliter le choix du bois pour une construction performante valorisant de façon optimale la ressource locale et les entreprises locales.

Les Communes forestières apportent aux élus une expertise sur la valorisation de la ressource locale; mettent à disposition les types de procédures à appliquer pour assurer la mise en œuvre de la ressource locale dans les marchés ; valorisent les constructions en bois des territoires, capitalisent et partagent l'expérience.

Part de l'opération (en %) dans le volet « actions de développement » de l'union régionale

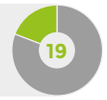

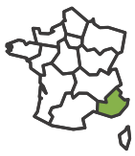

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RÉSEAU DES TERRITOIRES ET RÉSEAU ALPIN DE LA FORÊT DE MONTAGNE

Les 17 chartes forestières de territoire de Provence-Alpes-Côte-d'Azur représentent plus de 50% des forêts régionales. Le réseau régional des Chartes forestières a pour objectifs d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre des politiques forestières et d'être force de proposition pour positionner cet outil dans les différentes stratégies territoriales.

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont identifiées comme tête de réseau de la thématique forêt/bois à l'échelle alpine. Elles portent ainsi l'animation du réseau alpin de la forêt de montagne sous l'égide du groupe forêt du Comité de Massif des Alpes. Les objectifs de ce réseau sont de mettre en œuvre et suivre le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes (volet forestier du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA)) de manière coordonnée à l'échelle du massif ; de valoriser l'intelligence collective du réseau alpin de la forêt de montagne pour répondre aux enjeux forestiers du massif des Alpes. Depuis la mise en place d'un groupe de travail forêt/bois au sein du Comité de Massif des Alpes en 2007, les Communes forestières accompagnent ce groupe de travail composé d'élus et de professionnels, s'appuyant sur le Réseau alpin de la forêt de montagne pour s'assurer d'une réponse optimale aux besoins des territoires.

Afin de faciliter l'utilisation du Bois des Alpes dans la construction publique, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'association Bois des Alpes, ont publié une nouvelle édition de leur guide «marchés publics», à l'attention des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre du massif alpin et de sa périphérie.

Part de l'opération (en %) dans le volet « actions de développement » de l'union régionale

OCCITANIE

Part de l'opération (en %) dans le volet « actions de développement » de l'union régionale

Suite à la fusion des régions et aux demandes d'accompagnement de territoires forestiers, les Collectivités forestières Occitanie veulent constituer un réseau des territoires forestiers.

La réussite des démarches territoriales réside d'une part dans le portage politique par le territoire, mais également, par le relais sur le terrain de cette politique par un animateur dédié. C'est pourquoi, le réseau des territoires forestiers Occitanie est composé d'un réseau politique (élus référents des démarches) et d'un réseau technique (animateurs des démarches).

La constitution de ce réseau s'organise autour de plusieurs axes : animation par des rencontres régulières, accompagnement des élus sur des Chartes forestières de territoire. D'autres outils pratiques sont développés : un site internet et une liste de diffusion ciblée.

NOUVELLE-AQUITAINE

En 2017, l'Union régionale des Communes forestières a accompagné les élus dans leurs actions et projets. Le programme VALCOLIM, lauréat de l'AMI Dynamic bois, se déploie en Limousin sur la thématique du foncier forestier : étude foncière globale, intégration de parcelles au régime forestier, procédure relative aux biens vacants et sans maître, gestion des biens de section. La voirie communale forestière est également au cœur des préoccupations avec le renforcement des modes opératoires en partenariat avec les institutions et les acteurs de la filière.

La formation des élus se poursuit : 13 réunions d'information ou de formation ont été organisées pour 209 participants. Un appui aux collectivités dans leurs projets de bâtiments publics a été assuré, en partenariat avec les interprofessions locales, comme par exemple auprès de la communauté de communes de l'Estuaire en Gironde, nouvellement adhérente. Le programme « Territoires forestiers innovants » en Limousin, par l'identification et l'accompagnement de nouvelles formes de projets, permettra d'apporter de la valeur ajoutée et de l'attractivité territoriale sur cette partie du Massif central.

Enfin, l'union régionale a participé à l'ensemble des groupes de travail du PRFB et co-pilote avec l'ONF le groupe de travail «reconnaissance des services écosystémiques et prise en compte de la forêt dans les territoires ».

NORMANDIE

Part de l'opération (en %) dans le volet « actions de développement » de l'union régionale

L'Union régionale de Normandie a été créée en juin 2017 avec une élection du bureau en septembre 2017. Ses objectifs : placer la forêt au cœur du développement économique des territoires normands. A court terme, il s'agit de sensibiliser les élus et les intéresser de manière positive aux politiques forestières locales en cohérence avec l'échelle régionale, avec les autres politiques mises en œuvre ; d'accompagner les élus dans la construction et la concrétisation de leurs projets ; de renforcer les liens entre les territoires et les entreprises. Pour le second volet intitulé « animer le réseau régional des Chartes Forestières de Territoire élargi à tous les territoires forestiers normands », l'objectif est d'animer le réseau existant et construire des actions collectives.

S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE

La Fédération nationale des Communes forestières agit auprès des institutions européennes pour améliorer la prise en compte des enjeux forestiers dans les politiques européennes et porter la voix des collectivités forestières. Pour cela, elle s'appuie sur la Fédération Européenne des Communes Forestières (FECOF) et les partenariats établis avec d'autres pays forestiers européens.

Pierre Grandadam, président de la FECOF au parlement européen

DES CONTEXTES DIFFÉRENTS, DES DÉFIS COMMUNS

LA VALORISATION DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE

Engagée dans des travaux européens en faveur de la valorisation de la biomasse forestière, la Fédération nationale des Communes forestières participe au projet de coopération européenne (INTERREG EUROPE) BIO4Eco aux côtés d'une dizaine de partenaires. **Ce partenariat permet à la fois d'échanger sur les bonnes pratiques avec différentes régions d'Europe et d'agir ensemble pour améliorer l'intégration des enjeux forestiers dans les politiques publiques des États membres.** Les Communes forestières ont participé les 13 et 14 septembre 2017 en Slovénie à la rencontre du programme Interreg Bio4Eco, en lien avec les enjeux de transition énergétique et de préservation de la biodiversité.

Le développement des usages énergétiques de la biomasse forestière n'est qu'une partie du challenge à relever pour la filière forêt-bois. D'autres investissements dans la bioraffinerie et l'innovation pour des nouveaux usages du bois sont à privilégier.

La meilleure valeur ajoutée en termes d'emploi, d'activité économique et de durabilité sera apportée par une gestion forestière qui privilégie une valorisation optimale du bois.

Après la Roumanie en mars 2018 et la Finlande en juin 2018, la Fédération nationale des Communes forestières organisera le séminaire final du programme BIO4Eco à Paris, en septembre 2018.

UN RÉSEAU UNI, UNE ACTION EUROPÉENNE EFFICACE

La FECOF porte un objectif commun dans les défis à relever pour la forêt européenne : celui d'une forêt multifonctionnelle et bien gérée, dans l'intérêt général le plus juste. C'est tout le sens de son engagement en faveur d'une idée commune des forêts européennes.

Le 25 septembre, la FECOF était présente au Congrès international à Mainz (Allemagne), coorganisé avec l'union des forestiers européens (UEF), l'association allemande des forestiers (BDF) et l'agence forestière du Lander de Rhénanie Palatinat *(photo ci-contre)*.

Le congrès était placé sous le thème des changements dans les pratiques de gestion durable et multifonctionnelle des forêts européennes.

Le président de la FECOF, Pierre Grandadam a rappelé que depuis sa création en 1990, l'association porte la voix des communes forestières d'Europe qui représentent 20 millions d'hectares de forêts, un poids considérable.

Cette coopération étroite conforte l'efficacité des actions sur les enjeux européens pour suivre et anticiper les initiatives législatives communautaires qui concernent l'exercice des compétences des communes forestières. Elle permet aussi d'affirmer et de relayer les positions partagées auprès des institutions européennes, développer des échanges et des projets de coopération sur des problématiques communes.

UN NOUVEAU PLAN D'ACTION POUR LA FECOF

L'assemblée générale de la FECOF, le 29 septembre 2017, à Boppart (Allemagne) a permis de fixer un programme d'actions pour 2018-2021 *(photo ci-contre)*.

L'objectif est de représenter les intérêts des propriétaires forestiers municipaux dans l'Union européenne et de travailler main dans la main avec les partenaires et les institutions européennes. L'échange d'expériences et de connaissances est également très important. C'est pourquoi la FECOF a décidé de renforcer sa présence par :

1. la mise en place de réunions trimestrielles avec les représentants des institutions européennes, notamment le Parlement européen et la Commission européenne mais aussi d'autres parties prenantes forestières pour la communication et l'échange d'actions politiques à mener,
2. des interventions et des tables rondes une fois par an à la Maison européenne des forêts à Bruxelles ;
3. des réunions statutaires de la FECOF une fois par an dans un état membre de la FECOF ou dans un futur pays membre ;
4. la prospection de nouveaux adhérents et la participation à un programme de financement européen sur le thème de la gestion du bois et des forêts.

Dans le cadre de la semaine européenne des régions et des villes à Bruxelles du 9 au 12 octobre, la FECOF a été invitée à présenter ses actions pour montrer l'importance des échanges en réseau dans la construction des politiques européennes. L'association a illustré ses actions par la présentation du programme BIO4eco, impliquant un certain nombre d'institutions publiques des pays membres de la FECOF.

COOPÉRER À L'INTERNATIONAL

UN LIEN ÉTROIT ET CONSTANT AVEC LE QUÉBEC

Après une participation très appréciée lors des Rencontres nationales des Territoires forestiers en février 2017, le préfet de la Municipalité Régionale du Comté (MRC) de Kamouraska et vice-président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Yvon Soucy, a invité la Fédération nationale des communes forestières à visiter le Kamouraska et à participer au Congrès de la FQM les 26 et 27 septembre 2017.

Cette visite a eu pour thèmes la gouvernance locale, l'innovation et l'agroforesterie.

La région du Bas-Saint-Laurent a développé depuis 2005 un partenariat et des liens étroits avec la FNCOFOR. Plusieurs projets issus de ces coopérations se sont d'ailleurs concrétisés dans les municipalités et le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska.

Ce partenariat de longue date avec le Québec a commencé dans les unions régionales et s'est consolidée dans le cadre de la coopération décentralisée entre des régions françaises et québécoises. Ces échanges réguliers permettent aux élus d'exprimer leur point de vue, de partager de bonnes pratiques et de communiquer les enseignements retirés de divers projets de la filière forêt-bois réalisés des deux côtés de l'Atlantique.

Intervention du Premier ministre québécois au Congrès de la FQM.

En février dernier, à l'occasion des Rencontres nationales des Territoires forestiers à Montrond-les-Bains, Yvon Soucy a présenté **une capsule virtuelle sur la promotion des immeubles en bois,** financée par la Commission permanente de coopération franco-québécoise dans le cadre du projet Réseau FRANCOFOR, pôle d'excellence franco-québécois bois et forêt dans un contexte de lutte contre les changements climatiques.

Au cours de leur visite, les représentants de la Fédération ont pu découvrir ce projet exemplaire en construction écoresponsable en bois, inspiré de la Charte du bois du Québec.

LA GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE DES FORÊTS

COFOR international engage des actions de coopération décentralisée, notamment en Afrique de l'Ouest, en faveur de la gestion durable des forêts, du développement de politiques territoriales et de la gouvernance locale. Les populations en bénéficient directement dans leur quotidien.

AU BÉNIN, le bois est la principale source d'énergie. La production de bois de feu à partir de forêts gérées durablement est un objectif des élus pour préserver les espaces forestiers, avec l'appui des populations locales. Cofor international est intervenu aux côtés des élus pour proposer des actions et mieux lutter contre le changement climatique.

Du 30 septembre au 7 octobre, Nello Broglio, président délégué de Cofor international et Yves Lessard, directeur exécutif, ont mené une mission, à l'invitation des élus. Ils ont rencontré l'ambassadrice de France au Bénin et le directeur de l'Agence Française de Développement (AFD), aux côtés de la COFORMO, association des Communes forestières du Moyen-Ouémé, afin de mettre en place des projets de coopération renforcée.

Cette mission a reçu le soutien du ministère des Affaires étrangères et du Développement international par l'intermédiaire de la délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT).

UN NOUVEAU PROJET DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Les élus de la COFORMO ont présenté les actions de renforcement de la gestion durable des forêts communales du Moyen-Ouémé. Un nouveau projet est en cours. Après évaluation, il sera soumis au comité de pilotage du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) pour obtenir une adoption définitive et un soutien de l'AFD en 2018.

La COFORMO représente aujourd'hui l'ensemble des communes de la zone centrale du Bénin. Une nouvelle association regroupant les communes de l'Ouémé supérieur devrait prochainement voir le jour sur les questions du bois mais aussi de l'eau potable.

L'ENJEU DU RENOUVELLEMENT FORESTIER

Les plantations fournissent l'approvisionnement énergétique, le bois d'œuvre et de construction, assurent aux terres leur fertilité.

Le projet de la COFORMO est d'identifier des espaces pour l'exploitation des bois et protéger d'autres zones définies pour assurer le renouvellement de la ressource. Pour cela, des conventions de mise à disposition des terres par les propriétaires seront passées pour 20 ans. Autre point essentiel : la COFORMO a présenté des clés de répartition des revenus issus de la commercialisation du bois entre propriétaires, villages, communes et administration forestière.

Ambatazovavy © C. Bierinx

MADAGASCAR

Depuis 3 ans, Cofor international travaille en lien avec les élus de la commune urbaine de Nosy Bé, sur le problème des coupes pour le charbon de bois, doublé d'une problématique d'agriculture sur brulis et de culture du ylang-ylang, un arbre dont les fleurs sont utilisées en parfumerie. Or, ce bois est coupé avec un matériel à faible rentabilité. Par ailleurs, le bois de la mangrove est utilisé en partie pour la charpente et le charbon de bois, alors que celle-ci représente des enjeux de protection du littoral, de préservation de la biodiversité et de la pêche, d'impacts sur le tourisme et les paysages. Les élus ont fait appel à Cofor international pour mettre en place une gestion durable des forêts. Une ingénieure de l'école supérieure d'agro-développement international (ISTOM) effectue un état des lieux pour étudier les améliorations possibles de gestion de la mangrove.

LE BUREAU

Dominique JARLIER, PRÉSIDENT
Maire de Rochefort-Montagne (63)

- Président des Communes forestières du Puy-de-Dôme
- Président de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- Président de COFOR International (p.33)
- Président du comité de coordination (p.7)
- Groupe de travail Montagne
- 1er vice-président du conseil d'administration de l'ONF
- Président du comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Vice-président du comité des ventes (ONF)
- Bureau et conseil d'administrations de France Bois Forêt (FBF) et de France Forêts
- Président du Comité de Développement et de Communication de France Bois Forêt (CODEV COM)
- Conseil supérieur de la forêt et du bois
- Comité National d'Orientation Valorisation du bois et territoire (APCA) et Comité régional d'orientation de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
- Conseil d'administration du Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE), de France Douglas et de French Timber
- Conseil de surveillance d'ONF Energie
- Observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers (OENAF)

Pierre GRANDADAM, 1ER VICE-PRÉSIDENT | Maire de Plaine (67) ; Président de la CC de la Vallée de la Bruche

- Président de l'Association des Communes forestières d'Alsace
- Président de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF) (p.30)
- Président du comité de pilotage Communication
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Groupe de travail Montagne
- Conseil d'administration de l'ONF
- Vice-président du comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Vice-président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Président du comité des ventes (ONF)
- Trésorier du bureau et membre du conseil d'administration de PEFC

Nello BROGLIO, VICE-PRÉSIDENT | Maire des Adrets de l'Estérel (83)

- Président des Communes forestières du Var
- Président délégué de COFOR International (p.33)
- Président de la commission défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Francis CROS
VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal de la Salvetat-sur-Agoût (34)
Président de la CC de la Montagne du Haut-Languedoc

- Président de l'Union régionale des Collectivités forestières d'Occitanie
- Président des Communes forestières de l'Hérault
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Commission Défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- Groupe de travail Montagne
- Président du comité de pilotage «100 constructions»
- Conseil d'administration de l'ONF
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil d'administration de l'Entente pour la forêt méditerranéenne
- Comité directeur de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)

Jacky FAVRET, VICE-PRÉSIDENT | Maire de Blondefontaine (70)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté
- Président des Communes forestières de Haute-Saône
- Président délégué de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- Commission Chasse
- Comité national formation (p.17)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil d'administration de France Forêts
- Assemblée générale de France Bois Forêt (FBF)
- Comité National d'Orientation Valorisation du bois et territoire (APCA)
- Assemblée générale de la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)

Jean Pierre MICHEL, VICE-PRÉSIDENT, TRÉSORIER | Maire de Rochetaillée (52)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne
- Conseil d'administration de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF)
- Conseil d'administration de COFOR-International (p.33)
- Président de la commission Chasse
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Formation des nouveaux TFT (p.17)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil de surveillance ONF Energie
- ONF Participations
- Commission professionnelle Forêt du FCBA (Institut Technologique)

Mandats au sein d'associations de Communes forestières

Mandats et délégations au sein de la Fédération Nationale des Communes forestières

Représentations extérieures au titre de la Fédération Nationale des Communes forestières

Marie-Louise HARALAMBON, SECRÉTAIRE | Maire de Favières (54)

- Présidente des Communes forestières de Meurthe-et-Moselle
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Formation des nouveaux TFT (p.17)
- Présidente du Comité national formation (p.17)
- Commission Chasse
- Déléguée au suivi du personnel salarié de la Fédération nationale des Communes forestières
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité de Massif des Vosges

Jacques BRUNE, MEMBRE DU BUREAU
Maire de Beaudéan (65), Président de la CC de Haute-Bigorre
Vice-président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

- Président des Communes forestières des Hautes-Pyrénées
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Philippe CANOT, MEMBRE DU BUREAU | Maire de Sécheval (08)

- Président des Communes forestières des Ardennes
- Conseil d'administration de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF)
- Commission Chasse
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Michel CASTAN, MEMBRE DU BUREAU | Conseiller municipal de Tardets-Sorholus (64)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Nouvelle-Aquitaine
- Président de l'Union Grand Sud des Communes forestières
- Président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Groupe de travail Sylvopastoralisme (p.8)
- Président du groupe de travail Montagne (p.11)
- Commission défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil national de la montagne (CNM)
- Comité directeur de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)

Michel GRAMBERT, MEMBRE DU BUREAU | Maire-adjoint de Selonnet (04)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Jean-Claude HUMBERT, MEMBRE DU BUREAU | Maire d'Hannonville-sous-les-Côtes (55)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine
- Président des Communes forestières de la Meuse
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Formation des nouveaux TFT (p.17)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité consultatif des forêts d'Outre-Mer (p.9)

Anne-Catherine LOISIER, MEMBRE DU BUREAU
Sénatrice de la Côte-d'Or, Conseillère municipale de Saulieu (21)
Présidente du groupe d'études «Forêt et Filière bois» du Sénat

- Présidente des Communes forestières de la Côte d'Or
- Présidente déléguée de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Présidente du comité spécialisé «Forêt, bois et territoire» au sein du Conseil supérieur de la Forêt et du Bois

Roger VILLIEN, MEMBRE DU BUREAU | Conseiller municipal de la Bauche (73)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Vice-président des Communes forestières de la Savoie
- Membre permanent du comité de coordination (p.7)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Groupe de travail Montagne
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité de filière de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Assemblée générale de PEFC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les présidents des associations départementales et d'unions régionales de communes forestières sont **membres de droit** pour siéger au conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

FÉDÉRATION NATIONALE	**Dominique JARLIER,** maire de Rochefort-Montagne *Également Président des Communes forestières du Puy-de-Dôme*

UNION RÉGIONALES **ASSOCIATIONS DÉP.**	**PRÉSIDENTS**
ALSACE	**Pierre GRANDADAM,** Maire de Plaine Président de la ComCom de la Vallée de la Bruche
BAS-RHIN	**Émile FLUCK,** Vice-président ; Maire de Colroy-La-Roche
HAUT-RHIN	**Michel BRUNN,** Vice-président ; Adjoint au maire de Fellering
CHAMPAGNE-ARDENNE	**Jean Pierre MICHEL,** Maire de Rochetaillée
AUBE	**Henri PETIT DE BANTEL,** Maire de Mussy-sur-Seine
ARDENNES	**Philippe CANOT,** Maire de Sécheval
HAUTE-MARNE	**Bruno SIDO,** Sénateur & Conseiller départemental de la Haute-Marne
MARNE	**Joël DUVIVIER,** Adjoint au maire de Cormicy
LORRAINE	**Jean-Claude HUMBERT,** Maire d'Hannonville-sous-les-Côtes *Également président des Communes forestières de la Meuse*
MEURTHE-ET-MOSELLE	**Marie-Louise HARALAMBON,** Maire de Favières
MEUSE	**Joël KLEIN,** maire de Broussey-Raulecourt ; *Délégué au CA par le président J-C. Humbert*
MOSELLE	**Michaël WEBER,** Maire de Woelfling les Sarreguemines
VOSGES	**René MAILLARD,** Maire de Landaville
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	**Roger VILLIEN,** Conseiller municipal de La Bauche
AIN	**Jacques DEPARNAY,** Conseiller municipal de Lalleyriat
ALLIER	**Jacques TERRACOL,** Maire d'Arfeuilles
ARDÈCHE	**Alain FEOUGIER,** Maire de Saint-Michel de Boulogne
CANTAL	**Nicole VIGUES,** Maire de Laveissière
DRÔME	**Daniel BIGNON,** Maire de Montmiral
ISÈRE	**Guy CHARRON,** Adjoint au maire de Lans-en-Vercors
HAUTE-SAVOIE	**Loïc HERVE,** Sénateur de la Haute-Savoie
PUY-DE-DÔME	**Sébastien GOUTTEBEL,** Mairie de Murol ; *Délégué au CA par le président D. Jarlier*
SAVOIE	**Georges COMMUNAL,** Maire d'Arvillard
NORMANDIE	**Jacques CHARRON,** Maire de Vatteville-la-rue
NOUVELLE AQUITAINE	**Michel CASTAN,** Conseiller municipal de Tardets-Sorholus *Également président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques*
GIRONDE	**Allain CAMEDESCASSE,** Maire de Sainte-Hélène
LANDES	**Marc DUCOM,** Maire d'Ychoux
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	**Daniel ARRIBERE,** maire de Lay Lamidou ; *Délégué au CA par le président M. Castan*
CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-VIENNE	**Jean-Michel BERTRAND,** Maire de Bersac-sur-Rivalier

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Jacky FAVRET,** Maire de Blondefontaine
	Également président des Communes forestières de la Haute-Saône
CÔTE-D'OR	**Anne-Catherine LOISIER,** Sénatrice de la Côte-d'Or, Conseillère municipale de Saulieu
	Jacques CHOSSAT de MONTBURON, Vice-président ; Maire de Pagny-le-Château
DOUBS	**Christian COUTAL,** Conseiller municipal de La Longeville
HAUTE-SAÔNE	**Jean-Paul CARTERET,** Maire de Lavoncourt ; *Délégué au CA par le président J. Favret*
JURA	**Michel BOURGEOIS,** Maire d'Entre Deux Monts
NIÈVRE	**Elisabeth GAUJOUR,** Maire de Giry, Conseillère régionale
SAÔNE-ET-LOIRE	**Jacques HUMBERT,** Adjoint au maire de Boyer
TERRITOIRE DE BELFORT	**Emmanuelle ALLEMANN,** Adjointe au maire de Giromagny
YONNE	**Jean-Yves CAULLET,** Maire d'Avallon
OCCITANIE	**Francis CROS,** Conseiller municipal de La Salvetat-sur-Agoût
	Également président des Communes forestières de l'Hérault
ARIÈGE	**Pierre SOULA,** Président du Syndicat de l'Artillac
AUDE	**Jacques GALY,** Maire de Lapradelle-Puilaurens
AVEYRON	**Geneviève GASQ BARES,** Maire de Condom d'Aubrac
GARD	**Cédric CLEMENTE,** Adjoint à la mairie de Lirac
GERS	**Jean DUCLAVE,** Maire de Magnan
HAUTE-GARONNE	**Denis MARTIN,** Maire d'Estenos
HAUTES-PYRÉNÉES	**Jacques BRUNE,** Maire de Beaudéan, Président de la CC de Haute-Bigorre, Vice-président du Conseil départemental
HÉRAULT	**Jean-Claude BOLTZ,** Maire de Saint-Geniès-de-Varensal ; *Délégué au CA par le président F. Cros*
LOZÈRE	**Henri COUDERC,** Président de la CC Gorges Causses & Cévennes et du Parc national des Cévennes
PYRÉNÉES-ORIENTALES	**Daniel BAUX,** Maire de La Bastide
TARN	**Serge CAZALS,** Conseiller municipal d'Anglès
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**Michel GRAMBERT,** Maire-adjoint de Selonnet
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	**Jean-Claude MICHEL,** Délégué de la commune du Lauzet Ubaye
ALPES-MARITIMES	**Jacques VARRONE,** Maire d'Auribeau-sur-Siagne
BOUCHES-DU-RHÔNE	**Christian DELAVET,** Maire de Saint-Antonin-sur-Bayon
HAUTES-ALPES	**Patricia MORHET-RICHAUD,** Sénatrice des Hautes-Alpes
	Déléguée au CA par l'Association départementale des Hautes-Alpes
VAR	**Nello BROGLIO,** Maire des Adrets de l'Estérel
CENTRE	
CHER ET INDRE	**Guillaume DE SAPORTA,** Conseiller municipal d'Ivoy-le-Pré
CORSE	
CORSE DU SUD	**Jean-Jacques GIANNI,** Maire d'Evisa
HAUTE-CORSE	**Frédéric ORSINI,** Maire de Sant'Andréa di Bozio
NORD-PAS-DE-CALAIS	
NORD ET AISNE	**François LOUVEGNIES,** Maire de Trélon

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES

Jean-Claude AYMARD, Ancien président de l'Association départementale des Communes forestières des Bouches-du-Rhône
Jean-Louis BATT, Maire de Lutzelhouse ; membre du conseil d'administration de l'Association des Communes forestières d'Alsace
Michel BERTHELMOT, Ancien conseiller général de la Haute-Marne ;
Président délégué de l'Association départementale des Communes forestières de la Haute-Marne
Robert CABE, Ancien président de l'Union régionale des Communes forestières de Midi-Pyrénées
Jean-Claude DOU, Président de l'Association départementale des Communes forestières des Hautes-Alpes
Jean-Marie HARAUX, Ancien président de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine et de l'Association départementale des Communes forestières vosgiennes
Albert HILAIRE, Ancien président de l'Association départementale des Communes forestières du Jura ; Ancien trésorier de la FnCofor
Philippe NACHBAR, sénateur de Meurthe-et-Moselle
Daniel PERRIN, Président délégué de l'Association départementale des Communes forestières du Doubs
Olivier RIFFARD, Collectivité Territoriale de Corse – Service des politiques de l'intérieur, de la montagne et de la mer
Muriel VERGES, Conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté

L'ÉQUIPE NATIONALE

Dernière mise à jour : mai 2018

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRESS
13, rue du Général - 75 007 PARIS - Tél. : 01 45 67 47 98
Mail : federation@communesforestieres.org

Toutes les adresse mails sont composées de : prenom.nom@communesforestieres.org

Alain LESTURGEZ
Directeur général

Françoise ALRIC
Directrice adjointe

Sophie HYVERNAT
Secrétaire générale

Dominique de LA ROCHETTE
Déléguée aux relations extérieures
et à la communication

Sophie TRANCHARD
Assistante administrative

Isabelle VERGNE
Chargée de mission formation

Silvère GABET
Chargé de mission politiques
forestières territoriales
Plans d'approvisionnement territoriaux

John PELLIER
100 constructions publiques
en bois local

Laure FERRIER
Réseau bois énergie

Yves LESSARD
Directeur exécutif de
COFOR International

LE RÉSEAU

ALSACE
Hôtel du Département - Place du Quartier blanc
67 964 STRASBOURG Cedex 9
secrétariat : 03 88 76 69 48
chargée de mission : 03 88 19 17 19 / 06 30 29 03 21
communeforestiere@fibois-alsace.com

CHAMPAGNE-ARDENNE
Maison régionale de la Forêt et du Bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 21 48 17
champagneardenne@communesforestieres.org

LORRAINE
5, rue de Condé - 55 260 PIERREFITE-SUR-AIRE
03 29 75 05 25
lorraine@communesforestieres.org

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

ANTENNE CHAMBÉRY (73) :
Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République - 73 000 CHAMBERY
04 79 60 49 05

ANTENNE LEMPDES (63) :
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts - Marmilhat - 63 370 LEMPDES
04 73 83 64 67

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue François Villon
25 041 BESANCON Cedex
03 81 41 26 44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

NORMANDIE *(créée le 27 juin 2017)*
1 rue des Côtes - 76 520 MONTMAIN
06 17 96 38 80
normandie@communesforestieres.org

NOUVELLE-AQUITAINE
32, rue Gambetta
64 400 OLORON-SAINTE-MARIE
05 59 39 06 65
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

ANTENNE LIMOUSIN :
SAFRAN - 2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol - 87017 LIMOGES Cedex 1
06 68 02 99 01

OCCITANIE
Les Athamantes n°4 - 740, avenue des Apothicaires
34 090 MONTPELLIER
04 11 75 85 17
occitanie@communesforestieres.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Pavillon du Roy René - CD7 Valabre - 13 120 GARDANNE
04 42 65 43 93
paca@communesforestieres.org

MASSIF CENTRAL
04 73 83 64 67 - massifcentral@communesforestieres.org

MASSIF DES PYRÉNÉES – UNION GRAND SUD
05 61 88 38 34 - gransud@communesforestieres.org

COMMUNES FORESTIÈRES DU CHER ET DE L'INDRE
01 45 67 47 98 - federation@communesforestieres.org

COMMUNES FORESTIÈRES DE CORSE DU SUD & DE HAUTE-CORSE
Maison de l'agriculture - 18, avenue Noël Franchini - 20 090 AJACCIO
04 95 70 44 73 - cofor-corsesud@orange.fr

COMMUNES FORESTIÈRES DU NORD ET DE L'AISNE
Mairie - 1, place Jean Jaurès - 59132 TRELON
03 27 60 82 20 - federation@communesforestieres.org

POUR MOI, C'EST LE BOIS

DÉCOUVREZ TOUT LE POTENTIEL DU BOIS
SUR **FRANCEBOISFORET.FR**

Communes forestières
Fédération nationale

FNCOFOR
13 Rue du Général Bertrand - 75007 Paris
01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org

@ fncofor
www.fncofor.fr